



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/28  
13 mars 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-neuvième réunion  
Montréal, 15 – 19 avril 2013

**PROPOSITION DE PROJET : MALDIVES**

Le présent document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (deuxième tranche) PNUE/PNUD

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### Maldives

<b>I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>
Plan de gestion de l'élimination des HCFC	PNUE (agence principale), PNUD

<b>II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)</b>	Année : 2011	3,67 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

<b>III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)</b>								<b>Année : 2011</b>	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'Incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					3,7				3,7

<b>IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Référence 2009 - 2010 :	4,60	Point de départ des réductions globales durables :	3,7
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée :	3,7	Restante :	0

<b>V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
	Financement (\$US)	0	21 500	0	0	0	0	21 500
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)		0,6		0,3		0,2	1,1
	Financement (\$US)		195 942		113 746		56 500	366 188

<b>VI) DONNÉES DU PROJET</b>			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	s.o.	4,60	4,60	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	2,99	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	3,7	3,3	3,3	3,0	2,4	2,4	1,2	1,2	0,0925	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	400 000	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	420 000
		Coûts d'appui	30 000	0	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0	31 500
	PNUE	Coûts de projet	355 940	0	0	173 400	0	100 660	0	50 000	0	0	0	680 000
		Coûts d'appui	46 272	0	0	22 542	0	13 086	0	6 500	0	0	0	88 400
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Coûts de projet		755 940	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	755 940
	Coûts d'appui		76 272	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 272
Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts de projet		0	0	0	193 400	0	0	0	0	0	0	0	193 400
	Coûts d'appui		0	0	0	24 042	0	0	0	0	0	0	0	24 042

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Approbation globale
--	---------------------

## DESCRIPTION DE PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République des Maldives (les Maldives), le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 69<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à un coût total de 217 442 \$US, qui comprend 173 400 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 22 542 \$US pour le PNUE, et 20 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 1 500 \$US pour le PNUD. La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH et le plan de mise en oeuvre de la tranche pour 2013 et 2015.

### Données générales

2. Le PGEH des Maldives a été approuvé par le Comité exécutif à sa 60<sup>e</sup> réunion afin d'éliminer entièrement la consommation de HCFC d'ici 2020, avec un résidu de 25 pour cent en matière d'entretien jusqu'à 2025. Le montant total de financement approuvé en principe était de 1 100 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 119 900 \$US. Aussi à la 60<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche du PGEH pour un montant total de 755 940 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 76 272 \$US, lequel comprend 355 940 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 46 272 \$US pour le PNUE, et 400 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 30 000 \$US pour le PNUD pour la mise en oeuvre des deux premières années du programme.

### Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

3. Les activités suivantes ont été mises en oeuvre pendant la première tranche du PGEH dans l'élément du PNUE : identification des importateurs officiellement autorisés, et formation de techniciens d'entretien en bonnes pratiques d'entretien, récupération, et utilisation des équipements de récupération. Des activités de sensibilisation et de relations publiques ont été effectuées, lesquelles comprenaient un lancement de haut niveau du PGEH, la dissémination d'une publication qui souligne le passage du pays à la carboneutralité, ainsi que les célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire du Protocole de Montréal.

4. En ce qui a trait à l'élément particulier de la promotion des avantages ozone-climat coordonnée par le PNUE dans le cadre du PGEH avec un cofinancement du gouvernement, des activités mises en oeuvre comprenaient notamment la finalisation d'une proposition de projet avec une aide bilatérale de 500 000 \$US du gouvernement de l'Inde pour la mise en oeuvre du programme ISLP – Integrated Standards and Labelling Programme, et des éléments du FELHED – Framework for Efficient and Low HCFC Economic Development; la démonstration d'équipements utilisant des hydrocarbures lors d'ateliers et de cours de formation; et l'organisation d'une conférence sur la technologie virtuelle et d'une table ronde de l'Industrie afin de promouvoir des solutions de remplacement respectueuses de l'environnement.

5. En ce qui a trait à l'élément investissement en cours de mise en oeuvre par le PNUD, les activités entreprises comprenait la signature de la lettre d'entente entre le PNUD et le gouvernement des Maldives, la finalisation des spécifications pour la récupération et les équipements de récupération requis pour le projet, ainsi qu'un appel d'offres. Le rapport indiquait que le processus d'appel d'offres est toujours en cours et devrait être terminé d'ici le deuxième trimestre 2013. Les travaux ont aussi avancé en ce qui a trait au programme d'incitatifs pour la reconversion. Étant donné le niveau élevé de consommation de HCFC dans le secteur des pêches, ce programme pilote était conçu au départ pour cibler les navires de pêche et les installations de stockage utilisant du HCFC-22 dans l'industrie de la pêche. Des consultations détaillées ont été tenues en 2011 avec le ministère des Pêches et de l'agriculture (MoFA) et l'Unité nationale d'ozone.

*État du décaissement des fonds*

6. En date de décembre 2012, des 755 940 \$US approuvés pour la première tranche, 342 780 \$US avaient été déboursés ou engagés. De ces fonds, le PNUE avait décaissé 299 738 \$US et le PNUD, 43 042 \$US. Le solde de 413 160 \$US est pour la plus grande partie engagé, et sera décaissé en 2013.

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

7. Principales activités à mettre en oeuvre de 2013 à 2015 :

- a) Politiques d'élimination des HCFC et élément exécutoire visant à :
  - i) Renforcer le système d'autorisation et de contingentement afin de prévenir les importations non autorisées et de faciliter le traitement rapide des importations légales de HCFC;
  - ii) Mettre à exécution l'interdiction d'utilisation d'équipements avec HCFC d'ici juin 2014 si possible, mais au plus tard en 2015;
  - iii) Entreprendre des activités visant à intégrer un important système de fiscalité verte (écofiscalité) dès que possible;
  - iv) Mettre à exécution la présentation obligatoire de rapports par les importateurs dans un but de comparaison et de contre-vérification;
  - v) Établir des normes pour l'introduction de nouveaux appareils;
  - vi) Maintenir les ateliers portant sur le renforcement des capacités pour les agents d'exécution.
- b) La sensibilisation et les relations publiques seront rehaussées par la conception et la mise à jour de la stratégie de communication en matière d'élimination des HCFC grâce au renforcement des capacités et au partenariat avec les médias, à la formation des autorités locales afin d'accroître la sensibilisation à l'élimination des HCFC et à l'efficacité énergétique, et un programme de renforcement des capacités visant les détaillants et les distributeurs;
- c) Un plan visant la réduction graduelle de la consommation de HCFC sera mis en place en synchronisant les activités d'élimination des HCFC avec le processus de normalisation ISO 14001 et l'établissement de moyens d'action pour le secteur l'entretien en matière de bonnes pratiques;
- d) On poursuivra la mise en oeuvre du programme d'incitatifs pour le secteur de l'entretien, avec priorité au secteur des pêches, et aussi le programme de récupération et de régénération à mesure que les intéressés reçoivent et utilisent les équipements;
- e) On poursuivra le cofinancement de la promotion des avantages conjoints ozone-climat. Durant cette période, on mettra en oeuvre la proposition de financement par le gouvernement de l'Inde. Du financement associé au FEM fera aussi l'objet de discussion.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Système d'autorisation opérationnel

8. Conformément à la décision 63/17, le gouvernement des Maldives a officiellement confirmé par écrit au Secrétariat avoir en place un système national exécutoire d'autorisation et de contingentement des importations et des exportations de HCFC, et que ce système permet d'assurer la conformité du pays au calendrier d'élimination des HCFC.

#### Consommation de HCFC

9. La consommation de référence pour les HCFC en ce qui a trait à la conformité a été établie à 4,6 tonnes PAO, sur la base de la consommation réelle déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2009 et 2010 (Tableau 1). À la 60<sup>e</sup> réunion, le pays avait demandé dans son PGEH d'autoriser l'accélération de l'élimination, et le gouvernement des Maldives a convenu d'établir le point de départ de la réduction globale de la consommation de HCFC du pays sur la base de sa consommation de 3,7 tonnes PAO en 2008, laquelle est inférieure de 0,9 tonne PAO à la consommation de référence établie. Cette approche s'insérait dans la décision 60/44 c) et d).

Tableau 1 : Consommation de HCFC de 2007 à 2011 déclarée en vertu de l'Article 7

HCFC	2007		2008		2009		2010		2011	
	PAO	TM	PAO	TM	PAO	TM	PAO	TM	PAO	TM
HCFC-22	4,4	79,91	3,70	67,42	5,02	91,36	2,70	49,09	3,67	66,65
HCFC-141B			0,02	0,23	0,04	0,34	1,33	12,09		
<b>Total</b>	<b>4,4</b>	<b>79,91</b>	<b>3,72</b>	<b>67,65</b>	<b>5,06</b>	<b>91,7</b>	<b>4,0</b>	<b>61,2</b>	<b>3,67</b>	<b>66,65</b>

10. La consommation de HCFC a fluctué aux Maldives entre 2008 et 2011, augmentant en 2009 et décroissant durant les deux années suivantes. La dernière consommation déclarée (2011) est la même que celle du point de départ. On a expliqué que l'accroissement de la consommation en 2009 était normal si l'on prend en compte que le PGEH a été officiellement lancé seulement en 2011. Après ce lancement, le gouvernement a imposé aux importateurs des règlements stricts qui ont eu pour effet de réduire la consommation de HCFC au cours des deux années qui ont suivi. Étant donné cette tendance dans la consommation, les Maldives est en bonne voie d'assurer la conformité aux objectifs de gel en 2013.

#### Examen du rapport périodique 2010-2012 présenté par le PNUE

11. Le Secrétariat a demandé au PNUE de fournir des explications sur les résultats obtenus en rapport avec les activités entreprises pendant la première tranche, notamment en rapport avec la politique relative aux HCFC et l'accroissement de la sensibilisation, et sur la façon dont ces activités permettraient au pays de respecter ses obligations dans le cadre du Protocole de Montréal. Le PNUE a indiqué que le gouvernement a maintenant placé une interdiction sur les importations d'équipements avec HCFC, laquelle entrera en vigueur le 5 juin 2014. De concert avec la formation déjà dispensée et l'engagement de représentants de haut niveau et d'autres intéressés aux Maldives, ces activités permettront au pays de respecter les objectifs d'élimination serrés plus tôt que ne l'exige le calendrier du Protocole de Montréal.

12. En ce qui a trait à l'élément investissement, le Secrétariat a attiré l'attention du PNUE sur le fait qu'un montant total de 400 000 \$US a été approuvé pour le PNUD afin de mettre en oeuvre les programmes de récupération et de régénération dans le cadre de la première tranche, ce qui doit être effectué durant les cinq premières années de la mise en oeuvre (2010-2014) si l'on veut soutenir efficacement l'élimination accélérée aux Maldives. Le Secrétariat a fait plusieurs observations sur les progrès accomplis lors de la mise en oeuvre des activités, en particulier le processus d'appel d'offres pour les équipements, et il s'est demandé si les retards dans l'approvisionnement entraîneraient par la suite des interruptions dans le déroulement des travaux associés à cet élément. Le PNUE, au nom du PNUD, a expliqué que cet élément fait partie intégrante PGEH, et que cette tranche, bien qu'elle soit relativement petite, est nécessaire afin de s'assurer que les activités de cet élément soient réalisées dans leur totalité. Le PNUE a aussi confirmé que les activités sont maintenant en cours et qu'elles n'auront aucun effet sur la conformité du pays.

13. Le Secrétariat a aussi attiré l'attention du PNUE sur le nombre d'activités entreprises dans le cadre de l'élément visant la promotion des avantages conjoints ozone-climat, qui serait financé en dehors du PGEH. Il a demandé des explications sur l'état du cofinancement qui avait été mobilisé et sur le moment où ces activités seraient mises en oeuvre, et aussi d'indiquer l'effet que ces activités auraient sur l'objectif global du PGEH et sur le soutien aux objectifs du pays visant l'élimination accélérée des HCFC. Le PNUE a indiqué que la proposition établie avec l'aide bilatérale du gouvernement de l'Inde a été présentée et attend d'être approuvée.

14. Le Secrétariat a pris note avec satisfaction des efforts du PNUE pour obtenir du financement supplémentaire afin de maximiser les avantages climatiques mais, étant donné le calendrier d'élimination accélérée aux Maldives, il a demandé au PNUE d'indiquer le temps prévu pour la mobilisation du financement supplémentaire de sources autres que le gouvernement de l'Inde indiquées dans le rapport, soit la FEM et l'Association pour la coopération régionale de l'Asie du Sud (South Asian Association for Regional Cooperation – SAARC). Le PNUE a expliqué que l'autre financement reposerait sur l'approbation de la proposition bilatérale indiquée ci-dessus. On s'efforce aussi de lier les activités du PGEH à un projet du PNUE dans le cadre du FEM-6 sur le travail d'élaboration des politiques et des règlements sur l'énergie. Pour cette tranche, le PNUE a envisagé de recevoir environ 500 000 \$US d'autres sources de financement pour la mise en oeuvre de ces éléments.

#### Plan d'activités 2013-2015

15. Lors de l'examen du plan d'activités présenté conjointement par le PNUE et le PNUD, le Secrétariat a souligné plusieurs questions qui touchaient particulièrement l'élément investissement, et demandé des explications sur les technologies sélectionnées pour les divers types de reconversion et le coût par kilogramme; la méthodologie pour la livraison des incitatifs aux utilisateurs finals; ainsi qu'un calendrier révisé et une date d'achèvement (le cas échéant). Le PNUD, par l'entremise du PNUE, a expliqué que les options technologiques examinées sont celles qui possèdent un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul afin d'aider le pays à réaliser son double objectif d'élimination des SAO et de carboneutralité. En ce qui a trait au secteur de la réfrigération, on est à évaluer l'emploi d'hydrocarbures et de certaines technologies autres qu'en nature. Il explique aussi que le programme d'incitatifs pour les utilisateurs finals respecte des critères prédéterminés en consultation avec les utilisateurs et le gouvernement.

16. En outre, le Secrétariat a demandé au PNUD de justifier la demande pour la seconde (et dernière) tranche de l'élément investissement. Bien que le Secrétariat ait apprécié l'importance et les complexités associées à la mise en oeuvre de cet élément, étant donné le degré de progrès et de décaissement, il a indiqué que la demande pour la dernière tranche de 20 000 \$US pourrait ne pas être nécessaire, parce qu'il semblait y avoir assez de fonds résiduels de la première tranche pour entreprendre les activités

prévues. Le PNUD, par l'entremise du PNUE, a réitéré que si l'on voulait mettre entièrement en oeuvre l'élément investissement en tant que caractéristique intégrale du PGEH, cette tranche finale de l'élément investissement est nécessaire et devrait être approuvée avec la demande pour la seconde tranche du PGEH. Le PNUE a de plus ajouté que, puisque la demande d'examen d'une seconde tranche, est un décaissement d'au moins 20 pour cent de la première tranche, la demande actuelle devrait être acceptée car le décaissement global pour le PGEH des Maldives a atteint 45 pour cent. Le Secrétariat a pris note que, dans l'ensemble, le projet avait respecté la demande de décaissement de 20 pour cent pour l'attribution de la deuxième tranche.

17. Le Secrétariat a aussi demandé au PNUE d'inclure, dans le tableau du financement et des activités, celles des activités de la première tranche qui seront mises en oeuvre en 2013, ainsi que le budget correspondant. Ce tableau a été révisé et remis au Secrétariat.

#### Révision à l'accord visant le PGEH

18. Le PGEH des Maldives avait été approuvé avant l'établissement de la consommation de référence de HCFC pour la conformité. Selon les données déclarées par le gouvernement des Maldives en vertu de l'Article 7 et son calendrier d'élimination accélérée, on a mis à jour l'appendice 2-A (Objectifs et financement) de l'accord avec les chiffres du calendrier de réduction pour le Protocole de Montréal, et un nouveau paragraphe a été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplace celui qui a été conclu à la 60<sup>e</sup> réunion, tel que l'indique l'annexe I du présent document. L'accord entièrement révisé sera ajouté au rapport final de la 69<sup>e</sup> réunion.

#### **RECOMMANDATION**

19. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note :

- a) Du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC du (PGEH) des Maldives;
- b) Que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'appendice 2-A de l'accord entre le gouvernement des Maldives et le Comité exécutif, sur la base de la consommation de référence de HCFC établie pour la conformité, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplace l'accord conclu à la 60<sup>e</sup> réunion, tel que l'indique l'annexe I du présent document.

20. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la deuxième tranche la phase I du PGEH des Maldives, ainsi que les plans de mise en oeuvre de 2013 à 2015 et la tranche correspondante, avec les coûts d'appui associés au financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (deuxième tranche)	173 400	22 542	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (deuxième tranche)	20 000	1 500	PNUD

**Annexe I**

**TEXTE A INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DES MALDIVES ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBONES**

(Les changements pertinents sont en gras pour faciliter la référence)

**16. Le présent accord mis à jour remplace l'accord conclu entre le gouvernement des Maldives et le Comité exécutif à la 60<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.**

**APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT**

Ligne	Paramètre/Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	<b>4,6</b>	<b>4,6</b>	<b>4,6</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>2,9</b>	s.o.
1.2	Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	3,7	3,7	3,3	3,3	3,0	2,4	2,4	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	0,0925	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUE) (\$US)	355.940	0	0	173.400	0	100.660	0	50.000	0	0	0	680.000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	46.272	0	0	22.542	0	13.086	0	6.500	0	0	0	88.400
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération PNUD (\$US)	400.000	0	0	20.000	0	0	0	0	0	0	0	420.000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	30.000	0	0	1.500	0	0	0	0	0	0	0	31.500
3.1	Total du financement convenu (\$US)	755.940	0	0	193.400	0	100.660	0	50.000	0	0	0	1.100.000
3.2	Coût d'appui total (\$US)	76.272	0	0	24.042	0	13.086	0	6.500	0	0	0	119.900
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	832.212	0	0	217.442	0	113.746	0	56.500	0	0	0	1.219.900
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue d'éliminer aux termes du présent accord (tonnes PAO)												3,7
4.1.2	Élimination du HCFC-22 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)												0
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)												0,0925